



## FICHE TECHNIQUE COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES

**Fiches Technique :** A - 11  
**Date d'ouverture :** Septembre 2003      **Date de mise à jour :** Décembre 2008

<b>Enjeux :</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Préservation et mise ne valeur de la biodiversité
	<input type="checkbox"/>	Élaboration d'un code d'éthique
	<input type="checkbox"/>	Amélioration de l'accessibilité au fleuve
	<input type="checkbox"/>	Retour à la baignade
	<input type="checkbox"/>	Autres

**Nom du projet :** Conservation du milieu insulaire de l'Île Carignan sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent

**Promoteur :** Le Comité ZIP Les Deux Rives

**Localisation :** L'Île Carignan est située sur la rive Nord du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la municipalité de Champlain (**46° 24' 33' N / 72° 24' 29" O**)

### Problématique :

L'île Carignan est d'une largeur maximale de 245 mètres et d'une longueur de 1,5 kilomètres possédant une superficie de 3,1 km<sup>2</sup>. Elle est située dans les limites Ouest de la municipalité de Champlain aux coordonnées (46° 24' 33' Nord / 72° 24' 29" Ouest).

Le milieu de l'île Carignan est un site magnifique. En effet, cette île est entièrement recouverte de végétation. Sa situation entre les rives de la batture de Champlain et le Fleuve Saint Laurent en fait un lieu propice à la conservation de la nature sans affecter le développement résidentiel des villes et municipalités avoisinantes.

Ce milieu insulaire est présentement protégé par sa situation géographique. Effectivement, il n'y a aucun développement qui s'est effectué sur l'île malgré la présence de nombreux chalets sur les rives du fleuve de la municipalité de Champlain, la ville de Trois-Rivières ainsi que dans les battures de Champlain.

Plusieurs hypothèses du fait qu'il n'y a pas eu de développement sur l'île peuvent être développées. Cependant, la petite superficie de l'île, la distance qui sépare l'île du rivage, mais aussi les risques d'inondations au printemps sont probablement les raisons principales. En effet, la distance qui sépare l'île de la rive varie entre 120 et 160 mètres.

Nous savons que les milieux insulaires sont des milieux propices au développement de plusieurs espèces animales et végétales. C'est pourquoi nous voulons travailler à faire de ce milieu insulaire une zone de conservation ou réserve écologique.

**Solutions :**

Travailler pour permettre à l'île Carignan, et une partie de son entourage, de devenir une réserve écologique ou un milieu de conservation à vocation entièrement écologique. Nous voudrions que les gens du milieu et les propriétaires des terrains cèdent leurs droits de l'île Carignan à notre comité (ou autres organismes capables de prendre en charge les terrains), afin que nous puissions en faire une réserve écologique. En contre partie, il faut considérer qu'une autre avenue devra être développée : celle de l'achat des terrains.

Par la suite, avec l'aide de la municipalité de Champlain et les associations touristiques de la région, nous aimerions effectuer la mise en place de plusieurs panneaux d'interprétation près de ce milieu insulaire. Ceci dans le but d'informer la population sur la vocation de l'île Carignan, mais aussi pour développer une occasion de sensibiliser la population sur le patrimoine Écologique et historique qui enveloppe l'île Carignan, le Fleuve Saint-Laurent, les milieux insulaires, les milieux humides, le site des battures de Champlain, ...

**Avantages :**

- Favoriser la protection des milieux humides (Énoncé 11 atelier #3 Protection des milieux humides – interprétation et promotion (fleuve et tributaires)).
- Augmentation du nombre de zones de conservation de notre territoire (atelier #2 énoncé 11 Donner un statut légal de protection à 10 % du territoire).
- Augmentation de point de vue sur le fleuve Saint-Laurent (atelier #3 énoncé 3 Augmenter les points de vue sur le fleuve et améliorer (esthétique, respect environnemental) ceux déjà existants).
- Promouvoir le fleuve pour toute la population riveraine de notre territoire (atelier #3 énoncé 23 Promouvoir le fleuve auprès de la population).
- Mettre en valeur notre patrimoine écologique (atelier #3 énoncé 1 Mettre en valeur le patrimoine (historique et écologique) et le paysage des deux rives, notamment par liens routiers, fluviaux et circuits).
- Profiter de l'occasion pour montrer à la population et aux gouvernements l'utilité des incitatifs à la conservation de milieu et aussi aux bonnes pratiques environnementales (atelier #1 énoncé 14 Faire valoir aux gouvernements l'avantage d'utiliser des moyens incitatifs (ex. crédits d'impôt, exemption de taxes) pour aider les gens ou les organismes à avoir des comportements « pro-environnementaux »).

**Faisabilité :**

- Sécession des terrains;
- Participation de plusieurs intervenants régionaux;
- Les travaux du Gazoduc prévus par GazMétro viendront peut-être mettre en cause la faisabilité de la réalisation de notre projet.

**Partenaires visés :**

- Comité ZIP Les Deux Rives;
- Municipalité de Champlain;
- Associations Touristiques de la Mauricie;
- Office des Congrès et du Tourisme de Trois-Rivières;
- Député Provinciaux et Fédéraux;
- Autres organismes environnementaux;
- Commanditaires.

**Coûts :**

Les coûts sont toujours variables dans le temps. Il est donc difficile de déterminer un budget précis pour l'instant. Cependant, les coûts de ce type de projet sont surtout reliés à l'administration du projet, les frais d'avocats et de notaires, les possibles frais d'achat de terrain, ainsi que les frais usuels de publicité, de création et de l'installation des panneaux d'interprétations.

Nous pouvons donc estimer grossièrement les travaux à 50 000.00\$.

**Échéancier :**

Automne 2005

**Indicateurs d'atteinte de l'objectif :**

Le site de l'île Carignan aura une vocation écologique

**Références :**

Jean-François Mathieu, Comité ZIP Les deux Rives

**Notes supplémentaires :**